

ADRESSES ET N° UTILES

Pour toute urgence, appelez le — — —	112
n° prioritaire sur le téléphone portable	
n° fonctionnant aussi sur le téléphone fixe	
SAMU	15
Pompiers	18
Police	17
Gendarmerie de Dombasle	03 83 48 20 47
Centre anti poison de Nancy	03 83 32 36 36
ERDF urgence dépannage électricité	09 72 67 50 54
SAUR distribution de l'eau	03 55 66 45 00
Trésorerie de St Nicolas de Port	03 83 48 11 46
SOS Amitié Lorraine	03 83 35 35 35
Correspondant Est Républicain	06 47 38 98 09
Mme BERNARDIN Mélanie	
Communauté de communes des Pays du Sel et du Vermois	03 83 45 23 32 www.cc-seletvermois.fr
Syndicat Intercommunal des Eaux (S.I.E)	03 83 46 52 78
Du plateau du Vermois	
Mairie de Coyviller	03 83 46 65 98
3 rue de la mairie	

**Pour rappel : horaires de la permanence de mairie hors vacances :
Le mardi de 15 h à 17 h et le samedi matin de 8 h à 9 h 30.**



COYVILLER INFOS

Décembre 2017

MOT DE M. LE MAIRE

2017 se termine... Au nom de toute l'équipe municipale et des membres du Centre Communal d'Action Sociale, à chacune et à chacun d'entre vous, à tous vos proches, je présente mes meilleurs voeux pour 2018.

Je vous souhaite une bonne santé, la meilleure possible. Je formule des voeux de partage, de convivialité et de solidarité entre nous tous et que vous les retrouviez à l'occasion des fêtes de fin d'année.

C'est en effet, le moment de consolider ou de renouer des liens forts en famille ou entre amis.

Passez un joyeux Noël et entrez dans la nouvelle année avec joie, espoir, projet et ambition. Je vous donne rendez-vous pour les voeux mi-janvier.

Bernard ARNOLD



Mairie de Coyviller : 3 rue de la mairie 54210 Coyviller

Tel : 03 83 46 65 98 - messagerie : commune-de-coyviller@orange.fr

TRAVAUX REALISÉS EN 2017

Enlèvement de la cabine téléphonique : la fin d'une époque



Le nettoyage de notre clocher. Après le nettoyage intérieur du clocher, la fermeture de toutes les entrées possibles pour éloigner les pigeons et les dégâts qu'ils peuvent créer.



La motorisation des cloches a aussi été revue pour un son plus agréable.



Principal projet pour 2018

Le transport : Devenu une compétence de la Communauté de Communes en 2017 elle apportera une mobilité plus aisée et complémentaire à celle proposée par le SUB et le TER pour 2019. Des études sont prévues pour connaître les besoins et y apporter les solutions les plus efficaces. Pour faciliter l'accès aux trains, de nouveaux parkings ont été aménagés près des différentes gares.

HABITAT

La campagne de ravalement de façades et d'isolation thermique par l'extérieur subventionnée par la Communauté de Communes est toujours d'actualité. Pour vous aider à monter votre dossier, Madame MESSIN est à votre disposition aux services administratifs.

Attention ; ne commencez pas vos travaux avant l'accord de la Communauté de Communes.

Vous avez un doute sur l'isolation de tout ou partie de votre habitation, l'ALEC (Agence locale de l'énergie et du climat) met à disposition une caméra thermique pour les habitants du territoire.

Vous pouvez retrouver toutes ces informations, et plus, sur le bulletin Bleu, Blanc, Vert qui vous a été distribué récemment.

Encombrants : lundi 9 avril 2018 et lundi 1er octobre 2018

Encore quelques plantations



Cérémonie du 11 novembre 2017



Eclairage public

Pour réduire les consommations énergétiques de notre commune et s'engager dans une démarche de développement durable, nous avons dû modifier notre système d'éclairage public.

L'ALEC (agence locale de l'énergie et du climat) nous a aidé dans notre projet.

Les travaux sont maintenant presque terminés. Les boules énergivores ont été enlevées et remplacées. Quand tous les travaux seront terminés, nous réduirons la puissance de l'éclairage pendant quelques heures de nuit.

Nous n'éclairons plus le ciel mais le sol

PLAN LOCAL D'URBANISME

Le 11 octobre 2017 a eu lieu la réunion PPA (Personnes Publiques Associées).

La chambre d'agriculture, le Département et le SCOT étaient représentés. Quelques modifications ont été faites suite à leurs remarques. La MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale) a donné un avis favorable à notre dossier.

Suite à l'exposition publique en Mairie en novembre et aux remarques faites sur le cahier de concertation, quelques ajustements ont été faits par le cabinet Espaces et Territoires.

Le Conseil Municipal doit très bientôt arrêté le PLU avant l'enquête publique.

QUELQUES INFORMATIONS

Paiement des impôts

Pour toute question ou paiement relatifs à vos impôts , à compter du 1^{er} Janvier 2018, les usagers de la trésorerie de Saint Nicolas de Port devront s'adresser au SIP (Service des Impôts des Particuliers) de Nancy Sud-Est, rue Sainte Catherine à Nancy.

Intoxication au monoxyde de carbone. Le Préfet de Meurthe et Moselle lance une campagne d'information.

Entre le 1^{er} septembre 2016 et le 31 mars 2017, 3554 personnes ont été exposées au monoxyde de carbone en France. 2295 victimes ont dû être prises en charge par un service d'urgence. Dans le Grand Est, 131 foyers d'intoxication par le monoxyde de carbone ont été signalés exposant 292 victimes dont 3 sont décédées.

Ces intoxications sont le plus souvent dues :

- au mauvais fonctionnement d'un appareil de chauffage et ce quelque soit le combustible,
- au défaut d'aération ou de ventilation du logement,
- au conduit d'évacuation de gaz brûlés défectueux ou obstrué,
- à une utilisation inappropriée d'appareils de chauffage d'appoint ou de groupes électrogènes.

Des supports et outils de communication spécifiques sont disponibles :

- sur le site de l'ARS : Comment éviter les intoxications au monoxyde de carbone,
- sur le site de Santé Publique France : <http://inpes.santepubliquefrance>
-

Prudence sur les routes glissantes

La gendarmerie nationale rappelle quelques conseils de prudence sur les routes glissantes.

1-Préparez votre véhicule :

- par température inférieure à 7°, équipez votre véhicule de pneus hiver,
- veillez à l'état de la batterie et des éclairages,
- veillez au bon état des essuie-glaces et au niveau de liquide lave-glace,
- au départ, désembuez et dégivrez les vitres pour assurer le meilleur champ de vision,
- emportez des vêtements chauds et une chasuble réfléchissante en cas d'arrêt forcé.

Une Rose un Espoir



L'association Une Rose, un Espoir de Meurthe et Moselle a pu verser la somme de 214 028 euros au comité départemental de la ligue contre le cancer contre 183 000 euros en 2016. Cet argent va aider très largement financé les matériels dernière génération 3D permettant un diagnostic très précis du cancer de la prostate pour l'hôpital de Lunéville.

Au niveau national, c'est 1 561 083.40 euros qui ont été donnés aux différentes ligues départementales contre 1 343 414.92 euros en 2016.

Une Rose, un Espoir vous dit un grand Merci. Et rendez-vous le dernier dimanche d'avril 2018

RAPPEL

Horaires Mairie : pour rappel les heures de permanence de la mairie sont le mardi de 15h à 17h et le samedi de 8h à 9h30. Merci de bien vouloir les respecter.

La mairie sera fermée le samedi 23 décembre 2017 et le mardi 2 janvier 2018

Une permanence est assurée le samedi 30 décembre pour les dernières inscriptions sur les listes électorales

Les sacs jaunes : Ils sont toujours à votre disposition en Mairie, vous pouvez les retirer les jours de permanence.

Boîte aux lettres : Une boîte aux lettres est à votre disposition porte de la Mairie.

Mieux vivre ensemble

Quelques règles de bon voisinage semblent nécessaires d'être rappelées

- * Evitez les méfaits sonores pendant la nuit principalement,
- * Respectez les heures pour les travaux bruyants
 - 8 h à 12 h et 14 h à 20 h les jours ouvrables
 - 9 h à 12 h et 15 h à 19 h les samedis
 - 10 h à 12 h les dimanches et jours fériés.
- * Faites le nécessaire pour que vos chats ne se reproduisent pas à l'infini et ne laissent des traces désagréables chez vos voisins.

Bien sûr, il y en a bien d'autres. Une seule règle :

« Ne pas porter atteinte à la tranquillité du voisinage de jour comme de nuit »



Chemins et sentiers sur le territoire de Coyviller

Le 2 décembre 2017, une réunion rassemblant les exploitants agricoles de notre territoire a eu lieu en mairie afin d'essayer de clarifier quelques règles concernant nos chemins et sentiers.

Nombreux ont répondu présents et nous les en remercions.

Il a été demandé à tous de respecter les limites des différentes parcelles exploitées et de ne pas s'approprier des sentiers ou chemins appartenant au patrimoine communal.

Certains ont déjà fait le nécessaire. Nous comptons sur les autres pour faire de même.

Cela fait aussi partie du Mieux vivre ensemble ;

2-Adaptez votre conduite :

- prévoyez un temps de trajet suffisant en fonction de la météo,
- prévoyez des distances de freinage rallongées.

En cas de brouillard, adoptez la règle des 3 V : Visibilité (50 m), Vitesse (50 km / h), Véhicule précédent (50 m).



Prime isolation

Notre commune est éligible à la prime isolation mise en place par l'Etat afin de faire économiser les foyers à faibles revenus en offrant des travaux d'isolation pour 1 euro symbolique.

Le test d'éligibilité peut se remplir en ligne à cette adresse : <https://www.primel-isolation.fr>

Page suivante : Comprendre la Prime Isolation



Attention : Le Conseil Départemental nous transmet une information concernant des faux démarcheurs. Une boîte vocale invite les habitants à contacter le département pour profiter de l'aménagement de combles à 1 €. Ces appels sont une information mensongère. Il ne faut surtout pas donner suite à cette sollicitation frauduleuse. Soyez vigilants.

Comprendre la Prime Isolation

Qu'est-ce que la Prime Isolation ?

La prime isolation est une subvention de l'état qui permet de réaliser une isolation des combles perdus pour 1 euro symbolique, alors que ces travaux coûtent normalement plusieurs milliers d'euros.

Pourquoi isoler ses combles ?

Les combles sont l'espace qui existe entre le toit d'une maison la pièce la plus haute de celle-ci. Si la surface de cette pièce est transformable en espace habitable, on l'appellera combles aménageables, sinon cette surface portera le nom de combles perdus. De nombreuses études ont démontré que le toit est le point faible d'une maison concernant la dissipation de chaleur. Ainsi ce n'est pas moins de 30% de votre chauffage qui est perdu à cause d'une mauvaise isolation du toit. C'est pourquoi isoler les combles perdus vous permet de réaliser des économies de 30% sur vos factures énergétiques et de gagner 5 degrés de température ambiante. Mieux, ces travaux sont rapides à effectuer, ils prennent 2h de temps en moyenne.



Afin d'être éligible à la prime isolation, vous devez remplir plusieurs conditions:

- Les travaux doivent avoir lieu dans votre résidence principale qui doit être achevée depuis plus de 2 ans
- Vous devez être propriétaire ou locataire de ce lieu de résidence
- Vous devez faire appel à une société possédant le label RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) pour vos travaux d'isolation
- Vous devez avoir des revenus correspondant aux plafonds suivants:

Nombre de personnes composant le ménage	Habitation en Province	Habitation en Ile de France
1	14 308€	19 308€
2	20 925€	29 066€
3	25 166€	34 906€
4	29 400€	40 758€
5	33 652€	46 630€
Par personne supplémentaire	4 241€	5 860€

La Prime Isolation: Cumulable avec d'autres subventions

Il existe encore pléthore d'aides comme la prime isolation permettant aux Français de réaliser des économies d'énergie tout en améliorant leur confort. Ainsi certaines communes et départements ont mis en place des budgets spécifiques pour la rénovation énergétique, n'hésitez pas à vous tourner vers elles afin d'obtenir plus d'informations sur le [coup de pouce économies d'énergie](#), la [prime isolation](#) ou encore le [CITE](#). De même l'Anah ou Agence nationale de l'habitat, propose des aides pour le financement de travaux aussi bien pour une mauvaise isolation qu'une incompatibilité due à un handicap. Quels que soient les travaux que vous souhaitez engager pour améliorer votre confort, certains de ces aides sont cumulables et permettront la concrétisation de vos projets, mais avec une disponibilité limitée. En effet, le CITE devait être arrêté, mais l'état français a décidé de le prolonger jusqu'au 31 décembre 2017. Il serait dommage de ne pas en profiter, comme l'ont fait 30 000 Français avant vous.

CCAS

Sortie au Cabaret BELCOUR à St Nabord le 24 septembre

Bon repas et magnifique spectacle. Tout le monde était ravi



Goûter de fin d'année le 17 décembre

